

La dénomination des MAEC 2023 - 2027

Les MAEC proposées sur chaque territoire seront paramétrées dans ISIS. À cet effet, il est prévu que chaque mesure soit caractérisée par un code et un libellé. Afin de permettre des requêtes simples (ensemble des mesures d'une même région, d'un même territoire ou d'un même type de couvert), il est nécessaire d'harmoniser la présentation des codes de la mesure. Ces codes devront être composés comme suit :

« **RR_TTTT_MMMM** »

RR	TTTT	MMMM
Désignation de la région ou du territoire d'outre-mer	Code du territoire	Code de la mesure
Ce code est composé de 2 lettres suivies du caractère séparateur « _ ».	Ce code est composé de 4 caractères alphanumériques, lettres et/ou chiffres, suivies du caractère séparateur « _ ».	Ce code est composé de 4 caractères alphanumériques définis au niveau national.
Voir tableau ci-après.	Code au choix de la DRAAF pour l'hexagone et dans la liste ci-dessous pour les DOM.	Voir tableaux ci-après.

Un code est attribué à chaque territoire retenu lors du montage du projet. Il est conseillé d'utiliser une codification simple et suffisamment explicite pour les exploitants concernés (par exemple : les premières lettres ou les initiales du nom du territoire ou une lettre identifiant l'enjeu du territoire (par exemple : Natura 2000, DCE ou autres).

Chaque DRAAF veille à l'unicité des codes utilisés sur les différents territoires retenus, avant chargement dans ISIS des couches graphiques. La présence du code région garantira l'absence de doublons entre territoires de différentes régions.

(i) Codes région et territoire

Région	Code région (RR)
Auvergne-Rhône-Alpes	AR
Bourgogne-Franche-Comté	BF
Bretagne	BT
Centre-Val de Loire	CV
Grand-Est	GE
Hauts-de-France	HF
Île-de-France	IL
Normandie	NO
Nouvelle-Aquitaine	NA
Occitanie	OC

Pays de la Loire	PY
Provence-Alpes-Côte d'Azur	PZ

Pour les DOM, les codes sont les suivants :

DOM	Code région (RR)	Code territoire (TTTT)
Guadeloupe et Saint-Martin ¹	GW	GWAD pour la Guadeloupe SMAR pour Saint-Martin
Guyane	GY	GUYA
La Réunion	RU	LREU
Martinique	MA	MART
Mayotte	MY	MAYO

(ii) Code mesure

Mesures hexagone	Code mesure (MMMM)	
		Déclinaison cultures légumières
MAEC Eau - Grandes cultures 1 adaptée aux zones intermédiaires	ZIGC	LEZ1
MAEC Eau - Gestion quantitative - Grandes cultures 2	EAU1	LEE1
MAEC Eau - Gestion quantitative - Couverture - Grandes cultures 3	EAU2	LEE2
MAEC Eau - Polyculture-élevage adaptée aux zones intermédiaires	ZIPE	LEZ2
MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 1	PHY1	LEP1
MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	PHY2	LEP2
MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	PHY3	LEP3
MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 1	PHY4	LEP4
MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	PHY5	LEP5
MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 3	PHY6	LEP6
MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 1	PHY7	LEP7
MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 2	PHY8	LEP8
MAEC Eau - Pesticides - Gestion quantitative - Grandes cultures 3	PHY9	LEP9
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 1	FER1	LEF1
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	FER2	LEF2
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 1	FER3	LEF3
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	FER4	LEF4
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	FER5	LEF5
MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Pesticides	FER6	LEF6
MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 1	COV1	LEC1
MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	COV2	LEC2
MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	COV3	LEC3
MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 1	COV4	LEC4

¹ La région Guadeloupe est constituée de deux territoires dans les outils de l'ASP (Guadeloupe et Saint-Martin).

Mesures hexagone	Code mesure (MMMM)	
		Déclinaison cultures légumières
MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 2	COV5	LEC5
MAEC Eau - Couverture - Pesticides - Grandes cultures 3	COV6	LEC6
MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	VIT1	
MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative	VIT2	
MAEC Eau - Viticulture - Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	VIT3	
MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	ARB1	
MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative	ARB2	
MAEC Eau - Arboriculture - Gestion quantitative - Lutte biologique - Herbicides	ARB3	
MAEC Sol - Semis direct 1	SDC1	
MAEC Sol - Semis direct 2	SDC2	
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	HBV1	
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	HBV2	
MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	HBV3	
MAEC Climat - Bien-être animal - Elevages de monogastriques	MONO	
MAEC Biodiversité - Gestion des rizières - Faux-semis mécanique	RIZ1	
MAEC Biodiversité - Gestion des rizières - Semis à sec ou repiquage	RIZ2	
MAEC Biodiversité - Gestion des roselières	ROSE	
MAEC Biodiversité - Gestion des marais salants 1	MSL1	
MAEC Biodiversité - Gestion des marais salants 2	MSL2	
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	MHU1	
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	MHU3	
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	MHU4	
MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	PRA1	
MAEC Biodiversité - Systèmes herbagers et pastoraux	PRA2	
MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PRA3	
MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	IRG1	
MAEC Biodiversité - Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle - Ajustement de la pression de pâturage	IRG2	
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	CIFF	
MAEC Biodiversité - Création de prairies	CPRA	
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	ESP1	
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	ESP2	
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	ESP3	
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	ESP4	
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	
MAEC Biodiversité - Ligneux	IAE1	
MAEC Biodiversité - Mares	IAE2	
MAEC Biodiversité - Fossés	IAE3	

Mesures DOM		Code mesure (MMMM)
MAEC Entretien durable des IAE – linéaires	Ligneux	IAE4
	Fossé	IAE5
MAEC Banane	Déclinaison 1	BAA1
	Déclinaison 2	BAA2
	Déclinaison 3	BAA3
MAEC Canne	Déclinaison 1	CAA1
	Déclinaison 2	CAA2
MAEC Maraîchage spécialisé	Déclinaison 1	MAR1
	Déclinaison 2	MAR2
	Déclinaison 3	MAR3
	Déclinaison 4	MAR4
MAEC Verger spécialisé	Déclinaison 1	VER1
	Déclinaison 2	VER2
	Déclinaison 3	VER3
MAEC Surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage	Déclinaison 1	SH01
	Déclinaison 2	SH02
MAEC Petites exploitations hautement diversifiées	Déclinaison 1	DIV1
	Déclinaison 2	DIV2
MAEC Agriculture sous couvert forestier		AGSF

Pour les mesures d'aide à l'agriculture biologique dans les DOM, les codes sont les suivants :

Catégories de couvert	Codes CAB	Codes MAB
Canne à sucre	CCAS	MCAS
Banane export	CBAN	MBAN
Maraîchage, cultures vivrières, PPAM annuelles, ananas	CMAR	MMAR
Arboriculture, PPAM pérennes, banane créole	CCEP	MCEP
Prairies associées à un atelier d'élevage	CPRE	MPRE

Exemples de désignation de MAEC :

- En hexagone : BR_N003_HBV2 pour une MAEC **Élevages d'herbivores niveau 2** sur un territoire codé « N003 » **en Bretagne** ; CV_BAUC_ZIGC pour une MAEC **Eau - Grandes cultures de niveau 1** sur un territoire codé « BAUC » **en Centre-Val de Loire** ;
- Dans les DOM : GY_GUYA_AGSF pour une MAEC **Agriculture sous couvert forestier** en Guyane ; GA_SMAR_SH01 pour une MAEC **Surfaces herbacées associées à un atelier d'élevage – déclinaison 2** à Saint-Martin.

Ce principe de caractérisation permet à toutes les MAEC d'un même territoire de débiter par la même chaîne de caractères et de ne se distinguer que par les quatre derniers caractères.